

60^e CONSEIL DIRECTEUR

75^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2023

CD60.R1
Original : anglais

RÉSOLUTION

CD60.R1

BARÈME DES CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR 2024-2025

LE 60^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) sur le *Barème des contributions fixées pour 2024-2025* devant être appliqué aux États Membres, aux États participants et aux Membres associés de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) pour l'exercice budgétaire 2024-2025 (document CD60/5, Rev. 1) ;

Gardant à l'esprit les dispositions de l'article 60 du Code sanitaire panaméricain, qui stipule que les contributions fixées de l'Organisation panaméricaine de la Santé sont réparties entre les Gouvernements Signataires sur la même base que les contributions de l'Organisation des États Américains ;

Tenant compte de l'article 24(A) de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé, qui stipule que l'Organisation est financée par les contributions annuelles de ses Gouvernements Membres et que le taux de ces contributions est déterminé conformément à l'article 60 du Code sanitaire panaméricain ;

Considérant que l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains a adopté un barème des quotes-parts pour les années 2024-2025 ;

Gardant à l'esprit que le niveau total des contributions fixées doit encore être déterminé,

DÉCIDE :

1. D'approuver le *Barème des contributions fixées pour 2024-2025* suivant (document CD60/5, Rev. 1).
-

2. De prier le BSP de présenter les montants détaillés des contributions fixées brutes et nettes proposées devant être payées par les États Membres, les États participants et les Membres associés de l'OPS une fois que le niveau total des contributions fixées sera déterminé.

Membre	Taux de contributions fixées (%)	
	2024	2025
<i>États Membres</i>		
Antigua-et-Barbuda	0,044	0,044
Argentine	3,392	3,392
Bahamas	0,044	0,044
Barbade	0,044	0,044
Belize	0,044	0,044
Bolivie	0,107	0,107
Brésil	12,519	12,519
Canada	13,618	13,618
Chili	2,095	2,095
Colombie	2,199	2,199
Costa Rica	0,393	0,393
Cuba	0,203	0,203
Dominique	0,044	0,044
El Salvador	0,102	0,102
Équateur	0,617	0,617
États-Unis d'Amérique	49,990	49,990
Grenade	0,044	0,044
Guatemala	0,262	0,262
Guyana	0,044	0,044
Haïti	0,044	0,044
Honduras	0,044	0,044
Jamaïque	0,049	0,049
Mexique	8,577	8,577
Nicaragua	0,044	0,044
Panama	0,293	0,293
Paraguay	0,134	0,134
Pérou	1,544	1,544
République dominicaine	0,411	0,411
Saint-Kitts-et-Nevis	0,044	0,044
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,044	0,044
Sainte-Lucie	0,044	0,044
Suriname	0,044	0,044

Membre	Taux de contributions fixées (%)	
	2024	2025
<i>États Membres</i>		
Trinité-et-Tobago	0,173	0,173
Uruguay	0,435	0,435
Venezuela	1,788	1,788
<i>États participants</i>		
France	0,172	0,172
Pays-Bas	0,044	0,044
Royaume-Uni	0,044	0,044
<i>Membres associés</i>		
Aruba	0,044	0,044
Curaçao	0,044	0,044
Porto Rico	0,091	0,091
Sint Maarten	0,044	0,044
TOTAL	100,00	100,00

(Troisième réunion, le 26 septembre 2023)